

## Rapport moral du président - AG FNEC 21 avril 2011

Mesdames et Messieurs les éleveurs, Mesdames et Messieurs les invités, Messieurs les représentants des entreprises, Monsieur le directeur général, chers amis,

Notre filière traverse en ce moment une période difficile, aussi bien pour nos fermiers que pour nos laitiers. Mais un tunnel n'est jamais sans sortie.

Nous en avons longuement parlé ce matin quand nous faisons le tour d'horizon des dossiers : nous constatons cette année,, comme l'an dernier, de grandes difficultés sur le terrain avec les contrôles des ateliers fermiers, liées à la nouvelle grille d'inspection et son vadémécum. Cette grille oriente le contrôle vers des demandes de moyens ce qui est totalement contraire à l'esprit du règlement européen. Quant au vadémécum, il a été élaboré uniquement par les inspecteurs et ne tient absolument pas compte ni du GBPH ni du plan de maîtrise du producteur. De plus, il nous est formellement interdit d'accès. Ainsi, les producteurs sont inspectés et sanctionnés sur la base de ce qu'il faut bien appeler un règlement dont ils ne peuvent prendre connaissance.!

Tout cela amène à des situations de contrôle de plus en plus tendues. Régulièrement nous sommes avisés de producteurs découragés et prêts à tout abandonner à la suite de comportements très discutables de certains contrôleurs. A l'heure où les politiques souhaitent favoriser les circuits courts, il n'est pas acceptable de décourager la filière fermière. La FNEC, au nom de la filière fermière des trois espèces laitières, interpelle à nouveau les pouvoirs publics sur cette question. Il faudrait, monsieur le directeur général, **que les actes soient cohérents avec les discours**, ainsi nous attendons sur ce point des avancées concrètes. La FNEC continuera le travail au quotidien avec les services du ministère de l'agriculture, mais il est indispensable de donner un signal fort aux producteurs fermiers avant que la situation ne se dégrade davantage.

**Je tiens à rappeler quelque chose de fondamental : la filière laitière fermière n'a jamais revendiqué d'avoir moins de contrôles, mais des contrôles cohérents et pertinents qui s'appuient sur le GBPH et sur le plan de maîtrise du producteur, c'est-à-dire qui prennent en compte la spécificité fermière, mais surtout qui garantissent réellement la maîtrise des risques et non une sécurité sanitaire de façade.**

Nous avons aussi évoqué ce matin les projets de textes réglementaires, notamment en ce qui concerne le lait cru. Sur les deux textes que sont l'arrêté sur les matériaux traditionnels et le décret lait cru, nous attendons aussi, Monsieur le directeur général, des avancées concrètes.

Un autre sujet qui nous préoccupe en ce moment, et même depuis quelques années déjà, c'est le dossier identification. Nous nous sommes battus depuis le début pour faire reconnaître toutes les spécificités de notre filière. Les efforts de la FNEC ont permis d'agréer la bague de paturon comme support officiel de l'identification électronique, ils ont permis aussi d'obtenir une dérogation pour les chevreaux de boucherie et de ne pas rendre obligatoire l'identification à 7 jours. La FNEC tient à remercier la DGAL pour les efforts de prise en compte de spécificités de notre filière et des relations constructives que nous avons entretenues sur ce dossier. Toutefois, quelques points restent à régler.

-en premier lieu, nous demandons que l'obligation d'identifier électroniquement à 7 jours les chevrettes de remplacement, pour les demandeurs de l'aide PAC, soit revue pour les caprins afin d'être cohérents avec la réglementation sanitaire,

-ensuite, nous souhaiterions pouvoir distinguer les ovins des caprins au sein de la base de données identification. En effet, si l'on veut pouvoir exploiter ces bases de données du point de vue sanitaire et traçabilité, il faut que les informations soient pertinentes pour chaque filière. Mais dès lors qu'on ne peut pas distinguer les espèces, l'intérêt se révèle limité.

Par ailleurs, dans certains départements, les éleveurs n'ont pas accès à la bague de paturon, car les EDE ne l'ont pas toujours intégrée dans leurs appels d'offres groupés. Je réaffirme encore une fois que la bague de paturon électronique DOIT être proposée à tous les éleveurs sur

tout le territoire, d'autant plus dans un département où les contrôles laitiers ont déployé des lactocorders. Enfin, la bague de paturon n'est pas agréée actuellement pour les échanges intracommunautaires et l'export. Nous en avons fait la demande au ministre et à la commission européenne, et espérons faire aboutir ce dossier dans les années à venir.

Sur tous ces points, nous sommes à votre disposition, monsieur le directeur général, pour faire avancer les dossiers.

Vous avez sans doute eu l'occasion récemment de visionner à la télévision une publicité sur le fromage de chèvre ? Ces spots reflètent la belle image de notre filière mais ne reflètent pas la réalité que connaissent les producteurs au quotidien. Tout d'abord, parce que les charges ne cessent d'augmenter. Le coût de l'alimentation, qui pour un élevage caprin peut atteindre 70% des charges, connaît une hausse vertigineuse, de même pour l'énergie, les amendements, les services, et la liste est longue.

Alors qu'il n'y a pas si longtemps que cela, nous mettions en place à l'interprofession un plan de pérennisation auquel les producteurs ont su répondre, nous voilà un an et demi après plongés dans une crise qui pourrait s'installer dans la durée. Nous, les producteurs, avons donné 37 € / 1000L afin de maintenir les stocks et de pas dévaloriser le marché. Où est passé cet argent ? A-t-on tout donné à la grande distribution ? Pourquoi alors un an après, un collègue de l'Anicap vient-il dénoncer l'accord cellules ? Une révision de l'accord cellules n'améliorera pas subitement la qualité des laits pour les entreprises mais par contre détériorera rapidement et inexorablement le revenu des producteurs. Il est inadmissible aujourd'hui, compte tenu de la forte augmentation des charges et des efforts déjà consentis par les producteurs que le revenu des éleveurs soit davantage amputé. Nous n'avons maintenant pas d'autre choix que de renégocier la grille cellules, la FNEC restera vigilante sur l'évolution de ce dossier.

Attachée au rôle crucial de l'interprofession, et afin d'aider à la résorption des surstocks, la FNEC avait proposé une contribution de 2 € / 1000 L pour tous les éleveurs pour une action

exceptionnelle de promotion des fromages de chèvre. La FNEC s'est vue contrainte d'accepter une contribution de 1 € seulement qui, heureusement, a pu être accompagnée d'un cofinancement à hauteur de 500 000 € de FranceAgriMer. C'est pour cela, monsieur le directeur général, que je réinsiste fortement sur le nécessaire accompagnement des pouvoirs publics pour l'année 2011 pour nous permettre de poursuivre notre campagne de promotion triennale.

Enfin, je voudrais dire quelques mots sur l'autre composante de notre filière, la filière viande. Après avoir obtenu l'établissement d'une cotation hebdomadaire sur le chevreau vif par FranceAgriMer, nous sollicitons l'aide de vos services pour réaliser une étude sur la filière, un état des lieux, aussi bien sur la viande de chevreau que la chèvre de réforme, sur le réseau d'abattage, sur les flux amont et aval, sur les volumes et les types de produits, etc. Cette étude apportera de la transparence à la filière, et nous aidera à structurer une filière viande dont le produit devrait être à terme une source de valeur ajoutée plus que jamais nécessaire en élevage caprin, et non seulement un sous-produit de la filière laitière

Pour conclure j'aimerais dire que pour que notre petite filière reste forte, l'unité est indispensable entre tous les éleveurs caprins. On peut avoir des idées différentes mais le but reste le même. C'est en rassemblant nos forces que nous défendrons mieux nos intérêts, et, afin que notre production reste toujours vivante, dynamique et attirante dans toute sa diversité. Je n'ai cessé de le dire, et ne cesserai de le répéter. Je vous remercie de votre attention.